

Quand on fonctionne dans la précipitation

Date : 9 mai 2019

On se souvient que jusqu'à la veille de la tenue du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 25 avril 2019, l'ordre du jour mentionnait en tout dernier lieu une « *Proposition relative à l'incendie d'une partie de la cathédrale Notre-Dame de Paris* » portée par le Groupe de l'Union de la droite et du centre.

Tout en laissant cette proposition figurer pour être examinée en fin de séance comme si de rien n'était, l'ordre du jour corrigé déposé sur table a prévu in extremis une délibération sur un rapport intitulé « *Participation du Département à la reconstruction de Notre-Dame de Paris* » prévoyant une subvention de 150.000 euros.

Il y avait déjà de quoi s'étonner.

A la lecture de la synthèse des débats qui ont précédé la délibération en définitive adoptée, on découvre que le Président a cru bon de prendre ses distances en proposant en séance de réduire la participation à 50.000 euros et en prévoyant corrélativement une réservation d'enveloppe complémentaire de 100.000 euros étalée sur les 2 années suivantes pour « *selon l'évolution du projet de reconstruction de Notre-Dame de Paris, abonder son financement ou affecter ces crédits à des projets de protection et de valorisation du patrimoine local bretilien* ».

Une très belle contorsion, que j'avais immédiatement pointée sur twitter !...



Ille-et-Vilaine @ille_et_vilaine · 25 avr.

#CD35 @notredameparis

Une enveloppe supplémentaire de 100 000€ sera réservée pour les années 2020 2021 afin de contribuer si besoin à la reconstruction ou d'affecter cette somme à des opérations de protection et rénovation du patrimoine local.

3 2



Patrick Jehannin

@PJehannin

En réponse à @ille_et_vilaine @notredameparis

Quelle contorsion pseudo budgétaire !...
#CD35 #illeetvilaine

17:56 - 25 avr. 2019

C'est alors que le turbulent Marcel Rogemont (présent en fin de séance, lui qui - comme très souvent - ne l'était pas au début) a proposé un amendement visant à ce que l'enveloppe de 150.000 euros « *prévue au rapport soit intégralement affectée au soutien et à la valorisation de projets associatifs relatifs au petit patrimoine, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt départemental* » (rejeté : 6 voix pour, 48 voix contre).

La proposition du Président a finalement été adoptée par 49 voix pour, 1 voix contre (**devinez qui**) et 4 abstentions.

On ne peut que se réjouir qu'il y ait eu débat : c'est si rare !...

Mais la position de Marcel Rogemont est très exactement du style de celles qui avaient conduit à l'exclusion de Philippe Bonin et de Michèle Motel du Groupe des socialistes et apparentés.

Alors, chiche ? ;-)